



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ,
CHANCELLIER DES UNIVERSITÉS

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;
Vu l'arrêté du 31 mars 2021 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de BESANCON, NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG, au titre de l'année 2021 ;

Le 26/05/2021

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle E (Informatique, Statistiques et Calcul scientifique), emploi-type Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information, au titre de l'année 2021, dans les académies de BESANCON, NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG :

Monsieur DELMET Rodolphe, attaché d'administration de l'état hors classe, président, Rectorat de l'académie de Nancy Metz, Nancy.

Madame JUNOT Emmanuelle, attachée principale d'administration de l'état, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lorraine, Nancy.

Monsieur MULLER Eric, ingénieur d'études de classe normale, expert, Réseau Canopé Direction Territoriale Grand Est, Nancy.

Monsieur BORDIER Paul-Eric, contractuel, Rectorat de l'académie de Nancy Metz, Nancy.

Monsieur BRAIBANT Benoît, ingénieur d'études de classe normale, Rectorat de l'académie de Nancy Metz, Nancy.

Monsieur HANQUET Jean-Michel, ingénieur de recherche de 1ère classe, Rectorat de l'académie de Nancy Metz, Nancy.

Madame HEIMERMANN Brigitte, attachée principale d'administration de l'état, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lorraine, Metz.

Madame RAMLI Leila, ingénieure d'études de classe normale, Rectorat de l'académie de Reims, Reims.

Madame SROKA Thérèse, ingénieure de recherche hors classe, Rectorat de l'académie de Strasbourg, Strasbourg.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.


Jean-Marc HUART